

4. ORGANISATION GENERALE

La première année commune des études de santé (PACES) permet l'accès à **4 filières : médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique**. Les principaux éléments de la réforme sont définis par l'arrêté du 28 octobre 2009, publié au Journal Officiel du 17 novembre 2009.

Par convention avec l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du nord de la France (IFMKNF), la PACES peut permettre d'accéder aux études de masso-kinésithérapie. Les étudiants inscrits dans cette filière devront passer les épreuves du tronc commun qui compteront pour 50% de la note (les coefficients de l'UE spécifique Médecine sont appliqués) et les épreuves de kinésithérapie qui représenteront les 50% restants.

Les cours de kinésithérapie auront lieu le jeudi après-midi du 7 novembre 2019 au 9 avril 2020 (63 heures). Les épreuves d'admission auront lieu le vendredi 15 mai 2020.

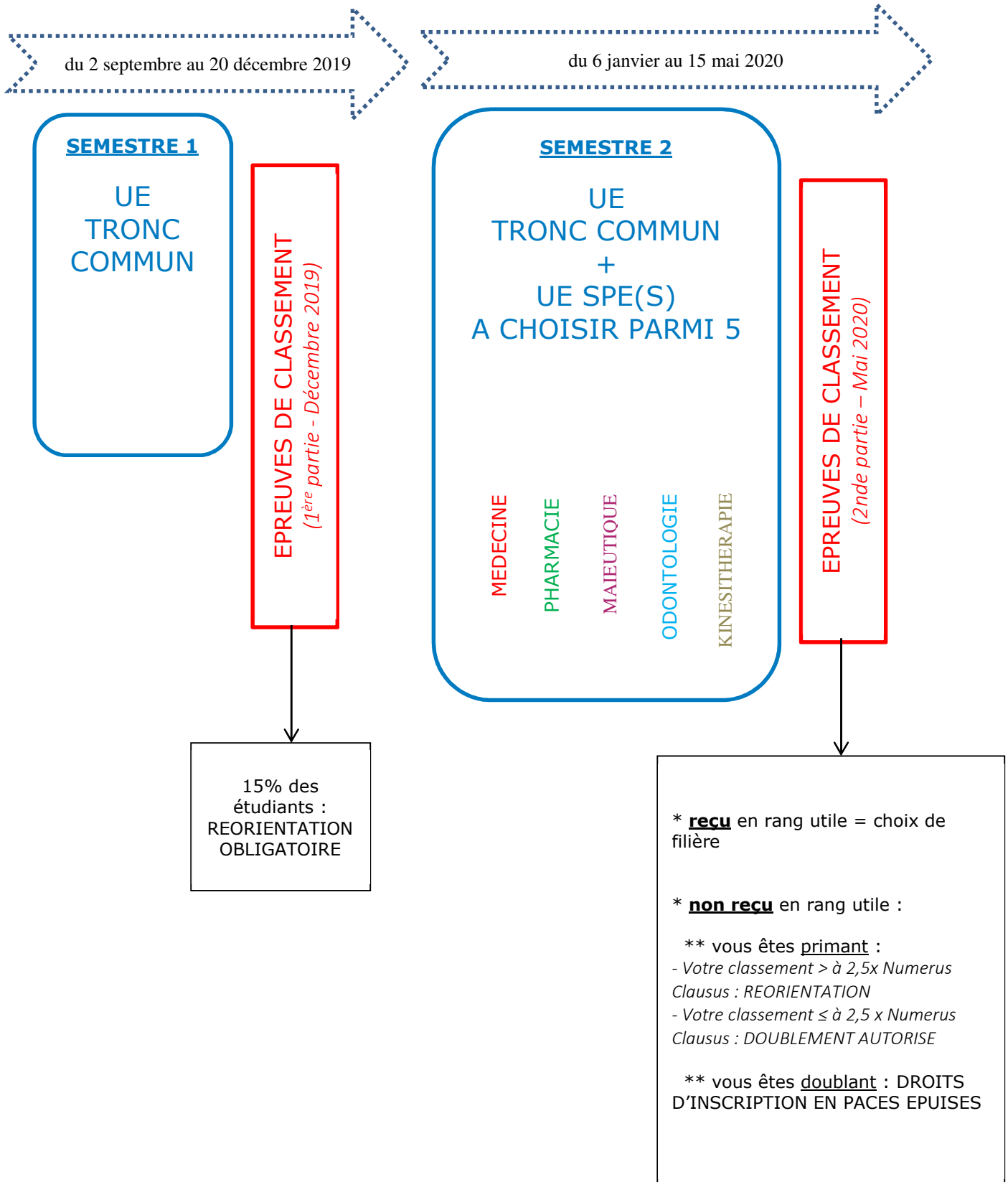
Une partie du programme est commune aux 4 filières, il s'agit des unités d'enseignement du tronc commun (50 ECTS). Il s'y ajoute des enseignements spécifiques à chacune des filières (10 ECTS chacune).

L'ECTS (*European Credits Transfer System*) représente le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir. Ce volume de travail inclut notamment les cours magistraux, les enseignements dirigés, le travail personnel en bibliothèque ou à domicile. En PACES, à Lille, un ECTS inclut en moyenne 7 h de cours magistraux.

Les UE du tronc commun seront enseignées durant le 1er semestre et la 1ère partie du second semestre puis suivront les UE spécifiques des 4 filières sur la 2^{ème} partie du deuxième semestre.

Pour information : la date limite de réception des demandes d'annulation d'inscription administrative est fixée au 30 octobre 2019.





5. ORGANISATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS (UE)

Lors de l'inscription administrative les étudiants sont répartis en deux départements A et B. Vous retrouverez la lettre de votre département sur la carte étudiante multiservices PASS SUP qui vous sera donnée à votre inscription. Vous devez **toujours** être en possession de votre carte d'étudiant (« carte CMS »). Elle permet de : vous identifier, emprunter des livres à la bibliothèque, payer vos repas, comptabiliser les heures de sport, et d'accéder aux salles de travail, au local vélo, aux casiers, etc.

Organisation des cours magistraux (CM)

Au premier semestre, le département **A** a cours du lundi au jeudi matin de 08h00 à 12h00.

Le département **B** a cours du lundi au mercredi après-midi de 14h00 à 18h00 ainsi que le vendredi matin de 08h00 à 12h00. L'organisation s'inverse entre les deux départements à partir du lundi 13 janvier 2020.

Rotation dans les amphithéâtres et système « Equitables »

Les étudiants sont répartis dans les amphithéâtres de la faculté.

Un système de répartition « **Equitables** » assure la rotation des étudiants entre les différents amphithéâtres et attribue de façon aléatoire une place à chaque étudiant pour une période donnée.

Aucun changement de département ne sera accordé.

Les étudiants ont l'obligation de respecter la place qui leur a été attribuée.

L'étudiant pourra consulter sa place en fonction des périodes sur l'espace numérique de travail du site de l'université (<http://ent.univ-lille.fr/>).

Les étudiants porteurs d'un handicap peuvent disposer de places spécifiques après validation par le médecin du SUMPPS (cf. page 18)

Les cartes étudiantes PASS SUP sont contrôlées à l'entrée des amphithéâtres. L'accès aux amphis du pôle formation se fait à l'aide de système de validation électronique contrôlé par les agents de sécurité. Les étudiants ne disposant pas de leur carte (perte ou oubli) ne seront pas autorisés à assister aux cours.

Une nouvelle rotation s'appliquera pour les unités d'enseignements spécifiques.

Organisation des enseignements dirigés (ED)

La présence en ED est **obligatoire**. Le respect du groupe d'ED fera l'objet d'un contrôle.

Les cours font l'objet d'approfondissement par regroupement d'étudiants dans des ED.

Les étudiants sont répartis en groupes de 150 personnes. Le numéro de groupe est inscrit en bas à droite de votre PASS SUP (A ou B suivi d'un numéro). Les enseignements dirigés ont lieu pour les étudiants du département :

A : le lundi, mardi, mercredi après-midi ou le vendredi

B : le lundi, mardi, mercredi, jeudi matin ou le vendredi après-midi

Le détail de l'organisation des enseignements dirigés pour chaque groupe sera consultable sur les panneaux d'affichage et sur la rubrique PACES du site internet de la faculté de médecine.

Organisation des unités d'enseignements spécifiques

Les cours d'UE spécifiques débuteront à partir du mardi **10 mars 2020** et se dérouleront au pôle formation, à l'exception des UE spécifiques de pharmacie (Faculté de Pharmacie).

Le planning des cours d'UE spécifiques vous sera communiqué chaque fin de semaine, par le secrétariat de la PACES.

L'UE spécifique « dents et milieu buccal » (filière odontologie) est programmée à partir du **7 février 2020** après-midi.

Rappel : les étudiants inscrits dans la filière kinésithérapie sont automatiquement inscrits aux UE spécifiques médecine.



Inscription pédagogique aux unités d'enseignements spécifiques

A l'issue du concours du 1^{er} semestre, les étudiants devront choisir leur(s) unité(s) d'enseignement spécifique(s). Ce choix s'appelle l'inscription pédagogique. Le classement dans une filière à l'issue du concours nécessite de s'y être préalablement inscrit.

Les étudiants peuvent théoriquement s'inscrire dans les 4 filières. Il convient néanmoins de bien réfléchir car le choix d'une filière est avant tout le choix de sa future profession. De plus, chaque UE spécifique représente un volume horaire important, ce qui diminue logiquement les possibilités de réussite dans la filière préférée.

Il est recommandé de ne s'inscrire qu'à deux filières maximum.

Il s'agit d'une procédure par laquelle les étudiants choisissent la ou les unités d'enseignements spécifiques auxquelles ils veulent s'inscrire. Cette inscription se déroulera à l'issue des résultats et du classement de la première partie du concours et devra être réalisée par internet avant la date butoir du **jeudi 16 janvier 2020, 23h00**.

Attention : aucun changement ne sera accepté au-delà de cette date.

L'inscription pédagogique se réalise en ligne via votre Espace Numérique de Travail (ENT) :

<https://ent.univ-lille.fr> > rubrique scolarité puis "mes inscriptions"

Si vous ne disposez pas d'un ordinateur personnel et d'un accès internet, une salle informatique est à votre disposition à la bibliothèque universitaire santé learning center (cf. page 16)

6. DISCIPLINE

Les étudiants sont tenus de respecter les règlements intérieurs de l'université et de la faculté. Vous en trouverez ci-dessous quelques extraits et rappels des règles en vigueur.

- ✓ Une présentation correcte sans signes religieux distinctifs est exigée.
- ✓ Le port d'une casquette au sein de la faculté n'est pas approprié.

Accès dans les amphis et salles

L'accès se fait dans le calme et sans bousculade. Au début de chaque cours, vous devez systématiquement badger et présenter votre carte d'étudiant aux vigiles qui peuvent vérifier votre placement. (Cf. rotation Equi'tables page 8). Un étudiant qui n'est pas à la place qui lui est destinée, pourra se voir sanctionné. En cas d'appel, il sera compté absent, ce qui n'est pas sans conséquences notamment concernant les bourses.

Il est interdit de prendre des photos ou des vidéos durant les cours et les ED sous peine de mesures disciplinaires.

Une vidéo surveillance est mise en place dans l'ensemble des amphis du pôle Formation. La revente de cours est interdite ; le cours est la propriété intellectuelle de l'enseignant.

Respect des locaux et des matériels :

La faculté est sans-tabac. Il est donc interdit de fumer ou vapoter dans les locaux, y compris dans la cafétéria. Il est également interdit de fumer sur le parvis. Seul l'abri fumeur, situé à l'arrière de la faculté, est spécifiquement dédié à cet usage. Utilisez les cendriers pour y jeter les mégots. Il est interdit de manger et boire dans les salles et les amphis. Les débris, les chewing-gums, doivent être jetés dans les poubelles et corbeilles disposées dans l'établissement.

Veillez également à ne pas traverser les pelouses, particulièrement celles de l'hôpital Jeanne de Flandre pour rejoindre la station de métro.

Vous devez respecter le mobilier et le matériel mis à votre disposition. Les graffitis, inscriptions sur les tables et autres dégradations sont interdits.

Parking à vélos

Un parking à vélos de 200 places est situé à côté du pôle formation. Pour sécuriser votre vélo, il est recommandé d'utiliser des antivols rigides en U (similaires à ceux utilisés pour les motos).